

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article471>

Prévention & Insertion des jeunes en difficulté

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : vendredi 25 novembre 2005

Mis à jour le : lundi 29 septembre 2008

UGTG.org

La SAEMO (Service d'Action Educative en Milieu Ouvert) faisant partie de l'une des 5 structures gérées par l'APISEG (Association pour la Prévention et l'Insertion Socio-Educative en Guadeloupe) connaît actuellement une baisse d'activité, qui, à terme, risque d'entraîner de sérieuses difficultés au plan financier, menaçant par conséquent l'emploi des 16 salariés de ce service.

Poukwa nou ka di sa ?

Depuis 2002, nous assistons à une baisse régulière des mesures confiées au service ; l'effectif actuellement tourne autour de 154 mineurs au lieu de 255 prévus au Budget Prévisionnel, soit moins de 20 jeunes par éducateurs. Ce phénomène de baisse continue de l'activité ne semble pas prêt de s'arrêter.

Kijan nou rivé la ?

La baisse de l'activité de SAEMO Bastè est étroitement liée à la politique en matière éducative menée par le Ministère de la Justice en général, et plus singulièrement par le Tribunal pour Enfants de la Basse-Terre. Cette politique privilégie une conception répressive du Social (pénalisation des mesures judiciaires concernant les mineurs) au détriment d'une approche d'ASSISTANCE EDUCATIVE et d'ACCOMPAGNEMENT des familles guadeloupéennes en difficulté.

Nous devons dénoncer cette politique qui empêche les travailleurs sociaux d'aider une jeunesse en pleine détresse et qui constitue en soi une violation du droit des familles. Depuis plusieurs mois, en effet, le Ministère de la Justice, fidèle à sa logique répressive, n'a pas cru bon de remplacer le Juge des Enfants de Basse-Terre, préférant mettre à ce poste sensible un juge placé, faisant fonction, et qui se contente d'exécuter la politique issue des lois Perben I et II et Sarkozy.

Sé dèyè pwoblèm ki ni pwoblèm !

" davwa ce secteur se complexifie par la création de nombreux services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ; rattachés au Tribunal et qui bénéficient prioritairement des mesures prononcées par le Juge de Basse-Terre.

" davwa, certaines municipalités, dans un souci de clientélisme électoral, créent des services de prévention et de proximité, en l'absence de toute réflexion et propositions d'une politique salariale et éducative ;

" davwa, le recrutement d'animateurs d'établissement-relais et autres nouveaux professionnels du secteur dont le mérite du travail n'est pas en cause, sont malheureusement embauchés essentiellement dans le souci de fè ékonomi asi do a travayè, à cause des bas salaires qui leur sont proposés.

KA L'APISEG KA FÈ ? KA SNASEA KA FÈ ? [1]

Si yo ka fè on biten, nou paka vwè'y ! car les présidents et directeurs d'association ont, très souvent, les mains liées face à leurs tutelles (Conseil Général : DASD, Justice). Certains d'entre eux sont membres d'organisations politiques bwabwa, faisant ainsi messe-basse dans les couloirs du Conseil Général en jouant à qui mieux-mieux, traitant les travailleurs sociaux "de fainéants" ! Entretemps, la jeunesse s'enlise dans les difficultés sociales, scolaires, familiales, professionnelles.

Devant la volonté farouche de certains professionnels, sans moyens, sans mesures éducatives, il nous est opposé "**PA NI LAJAN**"

La loi du 2 Janvier 2002, dans ses principes, prévoit un service de qualité, une évaluation systématique des pratiques, une obligation de résultats ; cependant, elle ne prévoit pas les moyens financiers et organisationnels pour atteindre ces objectifs.

Sé bwa i ka mèt asi difé, sans tenir compte des réalités sociales et culturelles du péyi gwadloup.

Nou ka défann moun pran nou pou ti mons a yo !

KA NOU TRAVAYÈ NI A FÈ ?

- **Etre capable, en tant que professionnel du secteur, de proposer** une véritable restructuration des services pour les adapter à une demande sociale en évolution ;
- **Nous mobiliser pour imposer des projets d'établissement et de service** qui prennent en compte réellement les problèmes que rencontrent les familles guadeloupéennes ;
- **Exiger des moyens** pour mener une vraie politique d'assistance éducative au service de notre jeunesse ;
- **Tous ensemble, réfléchir sur les moyens** permettant de réaliser de véritables états généraux du social en Guadeloupe.

P-à-P, le 25/11/05

Secteur Action Sociale UGTG

[1] l'APISEG (Association pour l'Insertion Socio-éducative en Guadeloupe) a en charge la gestion de différentes structures : les deux SAEMO de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre, le Foyer Féminin, l'UHG, le SIOE et le SESTEG. Son Conseil d'Administration est présidé par Jean-Claude. MONTANTIN, avec pour Trésorier Emmanuel IBENE, et pour Directeur Général Georges JETI.